



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 08 DÉCEMBRE 2014**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de la convocation	02/12/2014
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	23
Absents :	06
Dont Procuration :	05
Vote à la majorité	
Pour :	28
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le lundi 08 décembre, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 7<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 2 décembre 2014.

**PRESENTS :** Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1<sup>er</sup> Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2<sup>ème</sup> Adjointe) – Mme MARCIN Dany (4<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6<sup>ème</sup> Adjointe) – M. RENIER Philippe (7<sup>ème</sup> Adjoint) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès (arrivée à 18H58) – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. FRANCISQUE Jean-Louis – Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc – Mme MACHARES Chantal – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(23)

**REPRESENTÉS :** M. RENIER Renaud, 3<sup>ème</sup> Adjoint (ayant donné procuration à Mme MARCIN Dany) – Mme HATILIP ROCH Achille, 8<sup>ème</sup> Adjointe (ayant donnée procuration à M. MAGLOIRE Claude) – M. LAROCHELLE Louis (ayant donné procuration à Mlle LAROCHELLE Laurence) – Mme DEGLAS Louisiane (ayant donnée procuration à Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène) – M. EDAU François (ayant donné procuration à M. SACILE Serge).....(5)

**ABSENT :** M. NOEL Jean-Philippe.....(1)

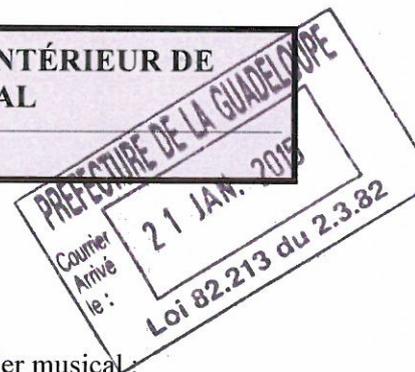
Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un **secrétaire** pris au sein du conseil, **Monsieur Philippe RENIER** à été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

16

**EXAMEN ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE  
 L'ATELIER DE MUSIQUE COMMUNAL**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°24 du 04 juillet 2012 portant création d'un atelier musical ;
- Vu le projet de règlement intérieur élaboré par le service Communal des Sports et de la Culture (SCSC) et qui comporte des informations sur les modalités d'adhésion, les conditions d'utilisation des locaux, la responsabilité des adhérents, etc.. ;
- Vu l'avis favorable reçu de la Commission « Culture et Sports » en date du 08 octobre 2014 ;
- **Considérant que** cet atelier compte aujourd'hui près d'une cinquantaine d'adhérents toutes disciplines confondues et s'appuie sur une politique tarifaire attractive ;
- **Considérant encore** l'obligation pour la commune d'établir un document-cadre régissant les règles de fonctionnement de l'atelier musical auxquelles devront se soumettre parents et élèves ;



**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

*A l'unanimité,*

**ADOPTÉ** article par article l'ensemble des dispositions que renferme le Règlement Intérieur de l'Atelier Musical annexé à la présente délibération.

**DONNE** au Maire tous pouvoirs pour faire respecter le dit document.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.*

*Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le

**21 JAN. 2015**

La publication et/ou la notification le

**22 JAN. 2015**

